



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St./11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

**Armoured Vehicles Support/Soutien des véhicules  
blindés**

**11 Laurier St./11, rue Laurier**

**Place du Portage Phase III 6C1**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

<b>Title - Sujet</b> Véhicule de combat ultraléger	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6399-16HB11/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6399-16HB11	<b>Date</b> 2016-08-26
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BL-265-25938	
<b>File No. - N° de dossier</b> 265bl.W6399-16HB11	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-09-19</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Brisard, Pascale	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 265bl
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-4755 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

La présente modification No. 003 vise à répondre à deux questions et à apporter deux changements à la demande de propositions (DDP).

## **Questions et réponses**

### **Question n° 1**

Veillez préciser la configuration du véhicule quant au poids à vide du véhicule et au poids brut du véhicule pendant l'essai de mobilité sur le terrain. Plus particulièrement :

#### **Référence : Appendice B7 – La définition du poids à vide doit comprendre ce qui suit :**

- *L'ensemble de l'anneau de tourelle;*
- *Deux systèmes de montage à bras oscillant;*
- *Les supports permettant de boulonner les bases de l'antenne au véhicule;*
- *Les éléments généraux indiqués dans les procédures d'essais opérationnelles 2-2-801;*
- *Un pneu de rechange;*
- *Un support de pneu de rechange;*
- *Un vérin;*
- *Le support du vérin;*
- *Un extincteur;*
- *Le support de l'extincteur;*
- *La trousse d'outils de base de l'opérateur;*
- *Le système électrique de 28 V c.c.;*
- *Le système d'éclairage à infrarouge;*
- *Le câblage de l'équipement de communication.*

#### **Référence : Appendice 2.1 de la partie 4, section 6 – RÉPARATION/INSTRUMENTATION DU VÉHICULE**

1. Sur réception des VCUL du soumissionnaire par le MDN et avant de procéder à l'essai dynamique, les véhicules seront pesés, mesurés, munis d'instruments et chargés de lest afin de produire le poids brut du véhicule (PBV) (poids à vide plus charge utile de 1 475 kg).
2. Le MDN confirmera premièrement le poids à vide pour assurer la conformité aux spécifications. On amènera ensuite les véhicules au PBV en plaçant du lest dans la zone de chargement, à chaque position d'équipage, ainsi qu'au niveau de la mitrailleuse lourde de calibre 50 au poste d'artilleur du véhicule. On simulera ainsi une charge utile totale, incluant les armes, les munitions et trois (3) occupants prêts au combat. Pour connaître la décomposition des éléments de charge et les poids correspondants, veuillez consulter l'annexe B2.

Une charge de 1 475 kg sera-t-elle ajoutée au poids à vide du véhicule, comme indiqué ci-dessus, ou a-t-on l'intention de prendre un véhicule à vide (comme défini ci-dessus) et d'y ajouter les articles énumérés à l'appendice B2 qui ont un poids d'environ 1 200 kg, en plus de la charge que représentent les articles fournis par l'entrepreneur?

### **Réponse n° 1**

Tous les véhicules du soumissionnaire seront mesurés et pesés afin de déterminer s'ils respectent les exigences obligatoires relatives aux dimensions et au poids à vide. Une fois le poids à vide déterminé grâce à la prise de mesures, une charge utile de 1 475 kg sera ajoutée au véhicule. La charge sera

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W6399-16HB11/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W639916HB11

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
265bl.W6399-16HB11/B

Buyer ID - Id de l'acheteur  
265bl  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

constituée d'une combinaison de lests (articles précisés à l'appendice B2) et de personnes. La charge de 1 475 kg sera répartie dans l'ensemble du véhicule : dans la zone de chargement et l'aire des occupants et au poste de tireur.

## **Question n° 2**

### **Référence : Pages 3 à 5 de l'appendice 2 de la partie 4 : EXIGENCES RELATIVES AUX SOUMISSIONNAIRES**

#### *Livraison des véhicules*

1. Dans le cadre de la DDP, chaque soumissionnaire doit fournir au moins un (1) et au plus deux (2) VCUL répondant aux caractéristiques techniques et de rendement énoncées à l'annexe B1. Les deux véhicules doivent être identiques et représenter le produit qu'on prévoit fournir si le soumissionnaire devait se voir attribuer le contrat. Un véhicule doit être livré au plus tard à 14 h 00, heure d'Ottawa, à la date de clôture de la DDP. Un deuxième véhicule peut être livré à la même heure et au même endroit à la discrétion du soumissionnaire. La livraison d'un deuxième véhicule vise à permettre la poursuite des essais advenant que le premier véhicule soit hors d'usage ou qu'il ne soit pas prêt pour les essais. Si le soumissionnaire ne livre pas le ou les véhicules de la façon décrite à l'étape 1 de la DDP, cet aspect sera mentionné dans le rapport d'évaluation préliminaire. Tous les VCUL doivent être livrés à l'endroit suivant :

Le gouvernement a-t-il l'intention d'exiger que les véhicules fournis pour l'évaluation de la mise à l'essai sur le terrain soient conformes aux critères techniques obligatoires présentés à l'appendice 1 de la partie 4 et aux spécifications techniques présentées à l'appendice B1, et ce, dès la production du premier article à la suite de l'attribution du contrat?

## **Réponse n° 2**

Le soumissionnaire doit fournir ses véhicules aux fins de l'évaluation de la mise à l'essai sur le terrain. Les véhicules doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires précisées à l'appendice 1 de la partie 4 de la DDP.

En d'autres mots, les exigences obligatoires relatives au contrat subséquent ne seront pas toutes évaluées dans le cadre de l'évaluation de la soumission. Le soumissionnaire, toutefois, doit certifier que le véhicule et l'équipement proposés seront conformes à toutes les spécifications techniques indiquées à l'appendice B1, et ce, dès la mise à l'essai du premier article et pendant toute la durée du contrat.

Veillez consulter les modifications n° 1 et n° 2 apportées à la DDP ci-dessous.

## **Modifications apportées à la DDP**

Certains passages du texte ont été rayés ou soulignés afin de permettre aux soumissionnaires de cibler facilement les changements apportés.

### **Modification n° 1 apportée à la DDP**

Le paragraphe 1 de la sous-section 4.1 de l'appendice 2 de la partie 4 est modifié comme suit :

1. Dans le cadre de sa réponse à la présente DP, le soumissionnaire doit fournir au minimum un (1) et au maximum deux (2) VCUL, conformément aux spécifications fonctionnelles et aux spécifications techniques présentées à l'appendice 1 de la partie 4. Les deux véhicules doivent être identiques et être représentatifs du produit que le soumissionnaire prévoit fournir s'il se voit attribuer le contrat. Un véhicule doit être livré au plus tard à 14 h, heure d'Ottawa, à la date de clôture de la DP. Le second véhicule peut être livré à la même heure et au même endroit, à la discrétion du soumissionnaire. La

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W6399-16HB11/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W639916HB11

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
265bl.W6399-16HB11/B

Buyer ID - Id de l'acheteur  
265bl  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

livraison du second véhicule vise à permettre la poursuite des essais advenant que le premier véhicule soit hors d'usage ou qu'il ne soit pas prêt pour les essais. Une note sera inscrite dans le rapport d'évaluation préliminaire si le soumissionnaire ne livre pas le ou les véhicules de la façon décrite à l'étape 1 de la DP.

Tous les VCUL doivent être livrés à l'endroit suivant :

Centre de soutien du génie terrestre  
720, Bluenose Private  
BFC Uplands, bâtiment n° 555  
Ottawa (Ontario)  
Canada  
K1V 7M9

### **Modification n° 2 apportée à la DDP**

Le paragraphe 2.3.1 de la section 2.3 de la partie 5 est modifié comme suit :

#### **« 2.3.1 Conformité du produit**

Le soumissionnaire certifie que :

- a) le véhicule fourni pour l'évaluation des essais sur le terrain est représentatif du produit destiné à être fourni (c.-à-d. le véhicule proposé);
- b) le véhicule proposé respectera ou dépassera les objectifs en matière de rendement et la capacité d'exécution de mission du véhicule fourni aux fins de l'évaluation des essais sur le terrain;
- c) le véhicule et l'équipement proposés seront conformes à toutes les spécifications techniques présentées à l'appendice B1 au moment de l'essai de premier article, et continueront à l'être pendant toute la durée du contrat.

Le soumissionnaire confirme qu'il a reçu le document présentant les exigences obligatoires, qu'il l'a lu et qu'il s'y conformera entièrement.

Le soumissionnaire reconnaît que le Canada s'appuie sur cette déclaration et cette garantie pour évaluer les soumissions et conclure un marché dans le cadre de la présente soumission.

Si une vérification effectuée par le Canada révèle un manquement à l'engagement, le Canada aura le droit de considérer que tout marché découlant de la soumission est en défaut.

Cette attestation ne dispense pas le soumissionnaire de satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires détaillés à la partie 4. »

**Toutes les autres modalités de la DDP demeurent inchangées.**